

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 4 JUILLET 2024

Le 4 juillet 2024, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Mur sur Allier, dûment convoqué le 27 juin, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de M. Jean DELAUGERRE, Maire.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 27
- Présents : 21
- Votants : 25

Etaient présents : Mme Laëtitia BOBEL, MM. Pascal BOITEL, Jean DELAUGERRE, Sylvain DELEVILLE, Yves FERRIER, Matthieu GAVAIX, Mmes Jacinthe GUILLOT, Florence JOUVE, MM. Jean-Marc LAVIGNE, Xavier MAUME, Mme Laïla MEILLAUD, MM. Julien MONTAGNE, Louis PEREIRA, François PIGNOL, Jean-Claude PROST, Mmes Danielle RANCY, Lydie ROBERT, M. Jean-Pierre RODIER, Mmes Leslie ROMEO, Adeline ROUX, Martine VAQUIER.

Procurations : M. René LEMERLE a donné pouvoir à M. Julien MONTAGNÉ, M. Bernard GIRAUD a donné pouvoir à Mme Adeline ROUX, M. Vincent MAZIN a donné pouvoir à M. Yves FERRIER, M. François RUDEL a donné pouvoir à M. Pascal BOITEL.

Absents : Mme Sandra AUJOL, M. Marien DUFOURD

Secrétaire de séance : M. Yves FERRIER

M. le Maire déclare la séance ouverte, procède à l'appel nominatif des conseillers municipaux présents, vérifie que le quorum est atteint, énonce les pouvoirs qui ont été donnés.

1 Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 31 mai 2024

M. le Maire demande s'il y a des observations particulières sur le procès-verbal.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à la majorité par 24 voix pour et une abstention (Mme Adeline ROUX).

2 Personnel – création de postes

M. Jean DELAUGERRE :

2-1 Création d'un poste au grade d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps non complet

Suite au départ en retraite d'un agent, un fonctionnaire territorial titulaire a été recruté par voie de mutation, il est proposé au conseil municipal de créer un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps non complet (29.39/35^{ème}).

Le conseil municipal, à la majorité par 21 voix pour, 1 voix contre (M. Jean-Claude PROST) et 3 abstentions (Mmes Florence JOUVE, Laïla MEILLAUD, M. Jean-Marc LAVIGNE) approuve la création d'un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps non complet (29.39/35^{ème}).

2-2 Création d'un poste permanent d'adjoint d'animation territorial à temps complet

Il est proposé la création d'un poste d'adjoint d'animation permanent à temps complet en vue de pérenniser le poste d'un agent contractuel depuis plusieurs années, titulaire du BPJEPS complet, dont les missions sont les suivantes : animation périscolaire (garderie, pause

méridienne, centre de loisirs les mercredis), animation extrascolaire, remplacements éventuels ATSEM et direction de l'extrascolaire.

Le conseil municipal approuve la création d'un poste permanent d'adjoint d'animation territorial à temps complet, à l'unanimité des membres présents et représentés.

2-3 Création d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe

Dans le cadre de son évolution de carrière, un agent peut prétendre à être nommé au grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe.

Le conseil municipal approuve la création d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet à l'unanimité des membres présents et représentés.

2-4 Création d'un poste non permanent d'adjoint d'animation à temps non complet

Un adjoint d'animation à temps non complet est recruté pour pérenniser la prise en charge de l'animation et de l'aide à la vie partagée au sein de la résidence La Piérade.

Il est proposé de créer un poste non permanent d'adjoint d'animation :

- missions : animation et aide à la vie partagée de la salle commune des Lodges La Piérade, pause méridienne cantine de Mezel
- à temps non complet : 20/35^{ème},
- du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025
- sur la base de l'indice brut 385, majoré 372

Le coût de ce poste est pris en charge par les subventions de l'Aide à la vie partagée, par un jeu d'écritures entre les budgets du CCAS et de la commune.

Le conseil municipal approuve la création d'un poste non permanent d'adjoint d'animation à temps non complet à l'unanimité des membres présents et représentés.

3 Personnel – augmentation de la quotité de temps de travail

M. Jean DELAUGERRE : afin d'assurer le fonctionnement des services communaux et d'intégrer dans le temps de travail d'un agent des heures quotidiennement effectuées depuis des années, comptabilisées en heures complémentaires, M. le Maire propose d'augmenter la durée hebdomadaire de travail d'un poste d'adjoint d'animation pour un agent titulaire, à compter du 1^{er} septembre 2024 :

* Un agent au grade d'adjoint d'animation effectuant des missions d'animation périscolaire (garderie, pause méridienne, CDL mercredis), d'animation extrascolaire (CDL vacances), de remplacements ATSEM et direction de l'extrascolaire :

Cette augmentation correspond à l'intégration des heures effectuées en péri et extrascolaire tout au long de l'année.

Poste d'adjoint d'animation territorial : de 20.83/35^{ème} à 28.09/35^{ème}

Le conseil municipal approuve l'augmentation de la quotité de temps de travail du poste d'adjoint d'animation territorial comme détaillée ci-dessus, à la majorité, par 23 voix pour et 2 abstentions (Mme Florence JOUVE, M. Jean-Marc LAVIGNE).

4 Rénovation de l'école de Dallet : sollicitation d'un fonds de concours de Billom-communauté

M. Yves FERRIER : le conseil communautaire de Billom-communauté a validé un Pacte fiscal et financier le 26 février 2024, comprenant le dispositif de fonds de concours à destination de l'ensemble des 25 communes du territoire intercommunal.

Ce dispositif de fonds de concours est doté d'une enveloppe globale de 600 000 € pour la période 2024-2026, il concerne des projets structurants de nature communale dont l'éligibilité sera déterminée au cas par cas.

La rénovation énergétique et la mise aux normes des bâtiments communaux font partie des projets susceptibles d'être éligibles à ce fonds de concours intercommunal, dont le montant maximal indicatif serait de 13.35 € par habitant.

Le conseil municipal décide de solliciter Billom-communauté pour le versement d'un fonds de concours dans le cadre de la rénovation de l'école de Dallet, à l'unanimité des membres présents et représentés.

5 SIAREC : adhésion de nouvelles communes

Mme Danielle RANCY : par délibération du 12 juin 2024, le SIAREC a approuvé l'adhésion, à compter du 1^{er} janvier 2025, des communes d'Egliseneuve près Billom et Reignat en compétence Assainissement collectif et la modification des statuts qui en découle.

Le conseil municipal approuve l'adhésion des communes ci-dessus énumérées au titre de la compétence Assainissement collectif et la modification des statuts du syndicat à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. François PIGNOL : connaît-on le montant des travaux à réaliser sur ces 2 communes ?

Mme Danielle RANCY : non, c'est une adhésion de principe, il n'y a pas de travaux annoncés à l'heure actuelle.

6 SIAREC – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif (secteur DSP) et rapport d'activité d'assainissement non collectif

Mme Danielle RANCY : les rapports annuels 2023 ont été adoptés en comité syndical du SIAREC le 12 juin 2024 et transmis aux communes adhérentes pour information, les documents ont été joints à la convocation. Je reste à votre disposition pour répondre à d'éventuelles questions.

7 Questions diverses

Information donnée par M. Matthieu GAVAIX : les travaux de peinture au sol du projet « Les sentiers de la forme » débuteront la dernière semaine de juillet, certains secteurs seront fermés, une communication sera effectuée pour informer la population.

TABLE DES MATIERES :

2024-26 : création d'un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps non complet

2024-27 : création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet

2024-28 : création d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet

2024-29 : création d'un poste non permanent d'adjoint d'animation à temps non complet (28/35^{ème})

2024-30 : augmentation de la quotité de temps de travail d'un poste d'adjoint d'animation

2024-31 : rénovation de l'école de Dallet – demande de fonds de concours de Billom-communauté

2024-32 : SIAREC adhésion des communes d'Egliseneuve près Billom et Reignat et approbation de la modification des statuts

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-neuf heures trente.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et ans que dessus et ont signé les membres présents.

Le Maire,
Jean DELAUGERRE

Le secrétaire,
Yves FERRIER